



Objet de la consultation :

Conversions rétrospectives d'inventaires et de catalogues papier
aux formats UNIMARC et XML EAD

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Date de parution le 15 avril 2019

Date limite des offres lundi 6 mai à 17h

Dossier téléchargeable sur www.occitanielivre.fr

Contact : Elodie Mitaine

elodie.mitaine@occitanielivre.fr

Tèl : 05 34 44 50 25

Table des matières

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.1 Cadre institutionnel de l'opération.....	3
1.2 Les établissements partenaires	3
1.3 Les objectifs de la prestation	3
2 – DEFINITION DE LA PRESTATION.....	3
2.1 Objet de la prestation	3
2.2 Forme de la consultation et détails des lots.....	4
2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie	4
2.4 Système informatique.....	4
2.5 Equipe projet.....	5
2.6 Calendrier.....	5
3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES	6
3.1 Les fonds des Archives départementales de la Lozère.....	6
3.2 Le fonds de Saint-Chely-D'apcher	7
3.3 Le fonds ancien de la Médiathèque de Moissac.....	8
4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION	9
4.1 Préparation des catalogues	9
4.2 Réunion de démarrage	9
4.3 Spécifications techniques de saisie.....	10
4.4 Numérisation des catalogues.....	10
4.5 Phase de tests	10
4.6 Chaîne de traitement	11
4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF	11
4.8 Traitement des anomalies	12
4.9 Contrôle qualité	12
4.10 Contrôle d'exhaustivité.....	13
4.11 Livraison	13
5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS.....	14
6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE.....	14
6.1 Critères de rejet des notices	14
6.2 Critères d'acceptation des notices.....	14
6.3 Admission de la conversion rétrospective	14
7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES	15
8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE	15
8.1 Confidentialité.....	15
8.2 Obligation de résultats.....	15
8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé	15
8.4 Respect des normes	16
8.5 Suivi de l'opération	16
9. PROCEDURE.....	16
9.1 Calendrier.....	16
9.2 Modalités de réponse	16
9.3 Sélection des offres.....	17

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Cadre institutionnel de l'opération

Dans le cadre de ces missions de coopération, la Bibliothèque nationale de France a signé une convention de coopération avec le Pôle associé régional Occitanie pour assurer le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux conservés dans cette région.

Occitanie Livre & Lecture coordonne les actions du Pôle régional. Elle assure le suivi administratif et financier des opérations de conversion rétrospective. Elle fédère l'action des établissements partenaires autour de ce projet.

1.2 Les établissements partenaires

Collectivités	Service	Adresse	CP	Ville	Responsable
Département de la Lozère	Archives Départementales de la Lozère	12 avenue du Père Coudrin	48000	Mende	Pauline Gendry
Commune de Saint-Chély-D'apcher	Médiathèque Théophile Roussel	Place du foirail	48200	Saint-Chély-D'apcher	Nadine Brunet Astruc
Ville de Moissac	Médiathèque	2, boulevard Léon Cladel	82200	Moissac	Mélanie Déro

1.3 Les objectifs de la prestation

Le premier objectif est le regroupement des différents catalogues des fonds de bibliothèque des Archives départementales de Lozère, ainsi que le signalement du fonds Roussel conservé à Saint-Chély-D'apcher et du fonds ancien de la Bibliothèque de Moissac pour enrichir les bases bibliographiques de chacun des partenaires par le versement des notices rétroconverties dans leur catalogue informatisé.

Le second objectif est la participation au Catalogue Collectif de France (CCFr), par le versement des notices dans la base Patrimoine, accessible par Internet, au terme de la prestation.

2 – DEFINITION DE LA PRESTATION

2.1 Objet de la prestation

La prestation consiste en des opérations de conversion rétrospective de deux catalogues sur fiches manuscrites et dactylographiées et de deux inventaires sous forme de fichiers informatiques.

Tous les outils bibliographiques seront à convertir en notices au format UNIMARC, en respectant les contraintes spécifiques liées au versement des notices dans la base Patrimoine de la BnF :

- format d'enregistrement ISO 2709 ; enregistrement segmenté selon ISO 1001 ou non segmenté ; jeu de caractères ISO 5426,
- support d'enregistrement : CD ROM enregistrement au format Windows.

Certains outils bibliographiques seront aussi à encoder en XML en respectant la DTD-EAD.

2.2 Forme de la consultation et détails des lots

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

L'opération de conversion rétrospective désignée dans le présent cahier des charges constitue un lot unique destiné à être traité par un prestataire unique sur l'année 2019.

2.3 Description : nature des catalogues et volumétrie

Etablissement	Outil bibliographique à convertir	Fonds concernés	volumétrie	Formats de conversion
Archives Départementales de la Lozère	Un catalogue sur fiches dactylographiées classées par ordre alphabétique des noms d'auteur	Fonds Roussel Fonds André Fonds Bourrillon	3 103 fiches	UNIMARC + XML
	Un inventaire sous fichier informatique (PDF)	Fonds de la Réserve	300 cotes sur 33 pages	UNIMARC + XML
Médiathèque Saint-Chély-D'apcher	Un inventaire sous fichier informatique (Excel)	Fonds Roussel	1 950	UNIMARC
Médiathèque de Moissac	Un catalogue méthodique sur fiches manuscrites	Fonds ancien	6 300	UNIMARC

2.4 Système informatique

Pour les Archives départementales de Lozère, le système de gestion utilisé est Anaphore (Arkhéia).

Pour la Médiathèque de Saint-Chély-D'apcher le système de gestion de bibliothèque utilisé est Orphée, il s'agit du logiciel de la Médiathèque départementale de la Lozère, accessible en ligne à l'adresse : <http://biblio.lozere.fr/>

Pour la Médiathèque de Moissac le système de gestion de bibliothèque utilisé est Decalog SIGB, accessible en ligne à l'adresse : <http://bibliotheque.moissac.fr/>

2.5 Equipe projet

Pour les Archives départementales de la Lozère :

- Pauline Gendry, direction (pgendry@lozere.fr)
- Camille Buzon, responsable de service (cbuzon@lozere.fr)
- Christine Juge, bibliothèque (cjuge@lozere.fr)

Pour Saint-Chély-D'apcher :

- Nadine Brunet Astruc, responsable de service (nadine.brunet-astruc@stchelydapcher.fr)
- Agnès Delpuech, médiathèque Théophile Roussel (mediatheque@stchelydapcher.fr)
- Marlène Tufféry, Cheffe du Service Administration Logiciel, Médiathèque Départementale de Lozère (mtuffery@lozere.fr)

Pour la Médiathèque de Moissac :

- Mélanie Déro, coordinatrice de la bibliothèque (m.dero@moissac.fr)
- Martine Ruggeri, (bibliotheque@moissac.fr)

Pour Occitanie Livre & Lecture :

- Laurent Sterna, direction (Laurent.Sterna@occitanielivre.fr)
- Cécile Jodlowski-Perra, direction (Cecile.Jodlowski@occitanielivre.fr)
- Elodie Mitaine, chargée de mission Patrimoine (elodie.mitaine@occitanielivre.fr)
- Mélanie Marchand, chargée de mission Bibliothèque & Patrimoine (Melanie.Marchand@occitanielivre.fr)
- Anne-Yvonne Affret, chargée de l'administration (Anne.Yvonne.Affret@occitanielivre.fr)

2.6 Calendrier

La conversion rétrospective sera échelonnée sur 8 mois. Il s'agit d'un calendrier prévisionnel qui sera affiné lors de la première réunion avec le prestataire :

Concernant les opérations sur les catalogues des Archives départementales de Lozère et de Saint-Chély D'apcher :

- Réunion de démarrage : mardi 28 mai 2019
- Rédaction des spécifications techniques de saisie : 1 mois : juin 2019
- Phase de test pour les catalogues des Archives départementales : fin juin - début juillet 2019
- Phase de test pour le catalogue de Saint-Chély D'apcher : mi-juillet 2019 à mi-août 2019
- Conversion rétrospective : août 2019 – novembre 2019

Concernant l'opération sur le catalogue de la Médiathèque de Moissac :

- Réunion de démarrage : début juin 2019
- Rédaction des spécifications techniques de saisie : 1 mois : juin 2019
- Phase de test : juillet 2019
- Conversion rétrospective : août 2019 – décembre 2019

3. PRESENTATION DES FONDS ET CATALOGUES

3.1 Les fonds des Archives départementales de la Lozère

La bibliothèque des Archives départementales s'est enrichie dès 1882, avec le legs de Théophile Roussel (1816-1903), concernant la plus grande partie de sa bibliothèque personnelle. Natif de Saint-Chély-d'Apcher, il est connu avant tout pour ses travaux dans le domaine médical, qui le firent d'ailleurs admettre à l'Académie de médecine, pour sa carrière politique, puisqu'il fut député de l'arrondissement de Florac, sénateur de la Lozère, conseiller général et président du Conseil général de la Lozère, et pour ses actions philanthropiques de défense des déshérités et de l'enfance. Son insatiable curiosité intellectuelle le pousse à découvrir maints pays lors de ses voyages et à s'intéresser à tous les domaines de la connaissance. C'est ainsi qu'il se constitue, dès ses années étudiantes, une bibliothèque d'ouvrages anciens de valeur qu'il enrichira au fil du temps, la complétant souvent d'éditions en langue étrangère. Le fonds de plus de 1500 ouvrages représentant environ 5000 volumes recouvre une large période, de 1524 à 1873, avec une dominante pour les éditions des XVIIIe et XIXe siècles. Des disciplines comme la médecine et l'histoire y sont largement représentées, même si presque toutes les branches de la connaissance y apparaissent. L'autre partie de sa bibliothèque a été donnée en 1876 à sa ville natale.

En 1965, les archives accueillent un autre fonds, celui de la bibliothèque de Ferdinand André (1829-1898), donné par son petit fils Pierre André. Il a été archiviste de la Lozère pendant trente ans, de 1864 à 1893, et a réalisé de nombreuses recherches historiques ayant donné lieu à des publications ou des articles.

Les archives conservent également des ouvrages issus des confiscations révolutionnaires, placés en Réserve, ils concernent le droit, la théologie et la liturgie, les belles lettres et l'histoire. On y trouve une édition originale de « L'Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert, le Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle.

Description des fiches du fonds Roussel :

Nombre de fiches à numériser et à rétroconvertir : 2 520

Taux estimé de dérivation de notices provenant du catalogue de la BnF : 51 %

Répartition par siècle :

19ème siècle : 60%

18ème siècle : 25%

17ème siècle : 7 %

16ème siècle : 3%

Sans date : 5%

Langues : français, latin

Description des fiches du fonds André :

Nombre de fiches à numériser et à rétroconvertir : 530

Taux estimé de dérivation de notices provenant du catalogue de la BnF : 55 %

Répartition par siècle :

20ème siècle : 7%
19ème siècle : 69%
18ème siècle : 3,5%
17ème siècle : 3,5%
Sans date : 17%

Langue : français

Description des fiches du fonds Bourrillon :

Nombre de fiches à numériser et à rétroconvertir : 73

Taux estimé de dérivation de notices provenant du catalogue de la BnF : 40 %

Répartition par siècle :

20ème siècle : 50%
19ème siècle : 50%

Langue : français

Description de l'inventaire du fonds de la Réserve :

Le catalogue est un fichier PDF de 33 pages et comprend le fonds de la Réserve.

Nombre estimé de notices à rétroconvertir : 300

Taux estimé de dérivation de notices provenant du catalogue de la BnF : 38 %

Répartition par siècle :

20ème siècle : 0,6 %
19ème siècle : 8,5 %
18ème siècle : 64 %
17ème siècle : 22,5 %
16ème siècle : 2 %
Sans date : 2 %

Langues : français, latin

3.2 Le fonds de Saint-Chely-D'apcher

En 1882, bien avant sa mort, Théophile Roussel décide de léguer la plus grande partie de sa bibliothèque au Département de la Lozère, et une seconde partie à Saint-Chély-d'Apcher, sa ville natale.

Description de l'inventaire du fonds Roussel :

Il s'agit d'un fichier informatique au format Excel

Nombre de notices à rétroconvertir : 1 950

Taux estimé de dérivation de notices provenant du catalogue de la BnF : 42 %

Répartition par siècle :

20ème siècle : 2 %
19ème siècle : 74,22 %
18ème siècle : 14,5 %
17ème siècle : 1,13 %
16ème siècle : 0,1 %
15ème siècle : 0,05 %
Sans date : 8 %

Langues : français, latin, anglais, espagnol, allemand

3.3 Le fonds ancien de la Médiathèque de Moissac

C'est en 1888 que la bibliothèque municipale de Moissac est créée sur la base de concessions ministérielles envoyées à la ville en 1840, 1844 et 1845. Le legs de Dominique Claverie en 1892, ancien horloger de la ville, vint compléter la première bibliothèque. Il légua à la ville sa bibliothèque ainsi que différentes sommes d'argent pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque.

Fin 19ème début 20ème siècle, la bibliothèque s'étoffe de plusieurs dons de personnalités moissagaises, comme Mr Moura (livres sur le voyage), Dr Couyba (livres à thématique locale), et le don le plus volumineux proviendra de M. Dugué (thématique histoire).

Le fonds se compose actuellement d'environ 10 000 volumes dont quelques ouvrages du 16ème, 17ème et 18ème siècle, l'essentiel datant du 19ème siècle, quelques périodiques et des partitions musicales. Le 19ème siècle se divise en deux parties : un grand nombre de petites brochures, souvent éditées dans la région et des éditions portant sur des thématiques plus classiques (religion, droit, philosophie, littérature, sciences, beaux-arts, histoire, géographie).

Description des fiches du fonds ancien :

Le catalogue méthodique sur fiches manuscrites est composé de 3 tiroirs en bois, divisés chacun en 3 rangées.

Nombre de fiches à numériser et à rétroconvertir : 6 300

Taux estimé de dérivation de notices provenant du catalogue de la BnF : 30 %

Répartition par siècle :

Sans date = 11 %

20ème = 37 %
19ème = 49 %
18ème = 2,3 %
17ème = 0,6 %
16ème = 0,1 %

Langues : français, occitan

Thématiques :

Religion : 1,5 %
Jurisprudence : 4,6 %
Philosophie : 8,7 %
Littérature : 25,3 %
Sciences : 12 %
Beaux-Arts : 5,7 %
Histoire et géographie : 29 %
Mélanges et polygraphes : 13,2 %

4. DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra évaluer :

- le temps nécessaire au traitement des 4 outils bibliographiques pour un total de 11 673 notices.
- le volume et le temps nécessaire au contrôle et au traitement des anomalies par l'équipe projet.

Cet engagement aura valeur contractuelle.

Les délais sont indiqués en jours ouvrés.

4.1 Préparation des catalogues

Concernant le catalogue sur fiches dactylographiées des Archives départementales, l'inventaire du fonds de Saint-Chély-D'apcher, et le catalogue sur fiches manuscrites de Moissac, toutes les notices seront à rétroconvertir.

4.2 Réunion de démarrage

Le prestataire désignera un chef de projet, qui sera l'interlocuteur de l'équipe projet et qui effectuera les réunions de démarrage des opérations, lors desquelles seront abordés la méthodologie, les spécifications techniques et le calendrier.

Deux réunions sur place seront à prévoir :

- une réunion à Mende pour lancer les opérations pour les 2 outils bibliographiques des Archives départementales et celui de Saint-Chély-D'apcher.
- une réunion à Moissac pour lancer l'opération pour l'outil bibliographique de la Médiathèque

4.3 Spécifications techniques de saisie

Les spécifications techniques de saisie et d'encodage seront abordées lors de la réunion de démarrage et concerneront :

- le traitement des données bibliographiques : informations manquantes, codage en UNIMARC, codage en XML EAD...
- le traitement des cotes et des localisations,
- les critères de dérivation des notices
- les anomalies

Suite à la réunion, le prestataire disposera de **10 jours ouvrés** pour rédiger les spécifications techniques de saisie propres à chaque catalogue, en collaboration avec l'équipe projet. Pendant cette phase, il aura accès à l'ensemble des outils bibliographiques concernés et bénéficiera de l'assistance technique de l'équipe projet.

À l'issue de cette première phase, l'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours ouvrés** pour valider les spécifications techniques.

4.4 Numérisation des catalogues

Le prestataire se verra confier 2 outils bibliographiques originaux pour un traitement par ses soins et dans ses locaux. Les deux fichiers informatiques lui seront transmis par messagerie électronique.

Les outils bibliographiques originaux seront envoyés en une seule fois par transporteur chez le prestataire et à ses frais. Le conditionnement des colis des fichiers sera défini par les établissements partenaires en concertation avec le prestataire. Ils devront être renvoyés aux établissements partenaires dans un délai de **deux semaines** après leur réception.

Le prestataire assure la numérisation des fiches dans ses propres locaux sans que soit porté atteinte à l'intégrité physique de ces documents. A l'issue de la numérisation, le prestataire enverra par colis postal sur disque dur externe les fiches numérisées à l'équipe projet (un exemplaire pour les Archives départementales de la Lozère, un exemplaire pour la Médiathèque de Moissac et la totalité à Occitanie Livre & lecture)

Seuls les rectos des fiches seront à numériser.

4.5 Phase de tests

Au démarrage de l'opération, pour chacun des outils bibliographiques, une phase de tests portant sur un lot de notices sélectionnées par le prestataire permettra d'évaluer et de valider la qualité des consignes de saisie et d'élaborer si besoin des consignes complémentaires de traitement des anomalies détectées. Cette phase de tests inclut le reversement des notices testées dans les logiciels de gestion des établissements partenaires.

À l'issue de cette phase, les spécifications techniques seront revues si nécessaire par le prestataire, en accord avec l'équipe projet, puis validées définitivement par celui-ci.

Le nombre de notices à saisir pour les tests est fixé à **2 % par catalogue**.

La phase de tests ne devra pas dépasser **30 jours ouvrés** pour l'ensemble des outils bibliographiques, incluant la saisie des notices sélectionnées, le contrôle par l'équipe projet et la révision des spécifications techniques par le prestataire.

4.6 Chaîne de traitement

Le prestataire devra proposer une chaîne de traitement, intégrant les différentes opérations, de la reproduction des notices à la validation, en tenant compte des contraintes décrites ci-dessous.

Il doit s'engager à restituer la totalité des informations contenues dans les notices bibliographiques en alphabet latin étendu.

Les notices bibliographiques seront dérivées en priorité, à partir de l'extraction du *Catalogue général des imprimés des origines à 1969* et de la *Bibliographie nationale française – livres depuis 1970* de la BnF lorsque les notices existent. Si plusieurs notices correspondantes sont trouvées, le prestataire choisit la notice la plus complète et la plus conforme à la notice du catalogue rétroconverti. Les notices seront complétées des données de localisation (cote et fonds) et le cas échéant des données propres à l'exemplaire ou des données complémentaires à la notice dérivée figurant sur l'outil bibliographique converti.

Le prestataire devra mettre de côté des notices dérivées contenant des informations qui pourraient être source d'erreur pour les futurs utilisateurs du catalogue et du CCFr, comme par exemple les données concernant la reliure ou les possesseurs d'ouvrages conservés à la BnF présentes dans les champs 300 ou 7xx. Cette procédure permettra d'identifier rapidement les notices concernées et de supprimer les informations nécessaires.

La mention de la source, c'est-à-dire de la zone 001 de la notice BnF doit être obligatoirement reportée dans la zone adéquate de format cible, soit la zone 035 en UNIMARC.

Le prestataire attribuera un identifiant unique pour chaque notice, qu'elle soit créée ou dérivée.

En cas d'absence dans cette base ou de différences notables, les notices seront créées par saisie des données fournies par les outils bibliographiques numérisés, conformément aux normes Afnor en vigueur et au format de catalogage UNIMARC, puis encodées en XML EAD pour les 2 outils bibliographies des Archives départementales.

4.7 La dérivation de notices à partir du catalogue de la BnF

Préalablement à la conversion rétrospective par le prestataire, des tests ont été effectués pour évaluer le taux de recouvrement avec le catalogue de la BnF. Taux mentionnés pour chaque fonds au paragraphe 3.

Le prestataire devra effectuer les recherches sur les bases BnF pour tous les outils bibliographiques.

Le prestataire pourra dériver une notice si elle présente les caractéristiques suivantes :

- Titre identique
- Année identique
- Editeur identique
- Collection identique

Seul le nombre de volumes pourra être différent.

Si le titre est plus complet sur la notice de la base BnF par rapport au titre de la notice source et que tous les autres éléments de la notice sont semblables : la notice peut être dérivée.

S'il n'y a pas de date d'édition ou la mention [s.d.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

S'il n'y a pas d'éditeur ou la mention [s.n.] sur la notice source et que la mention figure sur la notice de la base BnF : la notice peut être dérivée si une seule notice BnF correspond

Si le nombre de volumes est différent la notice peut être dérivée avec un code de différence et saisir une zone 316 sous la forme : \$aNombre de volumes : x

Les notices dérivées sont livrées aux partenaires sans modification sauf pour les données locales ou les zones 310, 316, 317, 328, les 6XX (sauf la 620), les 702 ayant un code de fonction « \$4320 » (donateur) ou « \$4390 » (ancien possesseur) et 9XX de la BnF qui seront supprimées par programme.

Ces dernières seront remplacées par les zones 099, 310, 316, 317, 610, 620, 702, et 995 des notices sources.

4.8 Traitement des anomalies

Au cours des opérations de saisie et d'encodage des notices, le prestataire enverra tous les **15 jours** à l'équipe projet, par mail, un fichier (de préférence Word ou Excel) comprenant les notices créées ou dérivées, en Unimarc ainsi qu'en XML-EAD pour les outils bibliographiques des Archives départementales sur lesquelles il aura constaté une anomalie (absence de zone obligatoire, caractères illisibles...), ou pour lesquelles il aura un doute. L'équipe projet disposera alors de **15 jours** pour retourner les corrections correspondantes.

Le prestataire tiendra à jour un tableau des anomalies les plus fréquentes et des corrections apportées, afin de pouvoir donner des consignes générales pour la saisie de cas similaires.

A l'issue du traitement des anomalies, le prestataire enverra à l'équipe projet un fichier test comprenant **2% des anomalies** traitées et corrigées par ses soins. L'équipe projet disposera de **10 jours** pour faire ses remarques et éventuelles corrections.

4.9 Contrôle qualité

Le contrôle qualité portera sur **2% des notices** (créées et dérivées). A la fin du traitement des notices (dérivation, création), le prestataire transmettra à l'équipe projet le listing informatique des notices sélectionnées de manière aléatoire, hors notices déjà vérifiées dans la phase de traitement des anomalies et dans la phase de test.

L'équipe projet disposera de **15 jours** pour relire et contrôler la qualité de la saisie, ainsi que la pertinence du codage UNIMARC et XML EAD pour les notices concernées.

Les corrections demandées devront être effectuées par le prestataire dans les **10 jours** suivant leur réception. Les corrections ainsi effectuées seront renvoyées à l'équipe projet dans un document synthétique.

En cas de rejet de l'ensemble des notices, le prestataire devra procéder, à ses frais, au retraitement complet de cet ensemble. Cette nouvelle saisie sera soumise à son tour au contrôle de l'équipe projet selon la même procédure.

L'oubli d'une notice n'est pas considéré comme une erreur mais comme un critère de défaut d'exhaustivité.

4.10 Contrôle d'exhaustivité

L'équipe projet disposera d'un délai de **10 jours** pour contrôler l'exhaustivité de la saisie, au moyen des numéros attribués aux images numérisées et reportés par le prestataire dans les notices, ou pour les fichiers informatiques (non numérisés) aux numéros d'identification attribués dans le fichier.

Le prestataire devra effectuer le traitement des notices manquantes dans un délai de **10 jours** et les transmettre à l'équipe projet pour vérification de l'exhaustivité et validation définitive.

4.11 Livraison

Le prestataire devra fournir les résultats du traitement rétrospectif des outils bibliographiques sur un cédérom ou disque dur externe, au format UNIMARC (ISO 2709), et jeu de caractères employés correspondant à la norme ISO 5426 (latin étendu), et au format XML EAD.

La livraison comprendra 2 exemplaires identiques de la saisie intégrale en Unimarc pour Occitanie Livre & Lecture :

14 rue des arts
31000 Toulouse

La livraison comprendra un exemplaire avec la saisie en Unimarc et en XML EAD des 2 outils bibliographiques concernant les fonds Roussel, André, Bourrillon et la Réserve, soit 4 instruments de recherche en XML-EAD, pour les Archives départementales de la Lozère :

12 avenue du Père Coudrin
48000 Mende

La livraison comprendra un exemplaire avec la saisie en Unimarc de l'outil bibliographique du fonds Roussel de Saint-Chély-D'apcher pour la Médiathèque départementale de la Lozère :

2 bis Rue des Ecoles
48000 Mende

La livraison comprendra un exemplaire avec la saisie en Unimarc de l'outil bibliographique du fonds ancien de Moissac pour la Médiathèque :

2, boulevard Léon Cladel
82200 Moissac

5. GARANTIES ET RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la conversion rétrospective sont les suivants :

- la mise au point d'un plan-qualité fourni dans l'offre par le prestataire,
- la rédaction, en collaboration avec l'équipe projet, et la livraison à celui-ci des spécifications techniques,
- le traitement des notices et livraisons intermédiaires pour le contrôle des anomalies, le contrôle qualité et le contrôle d'exhaustivité,
- la livraison définitive.

Le prestataire précisera en particulier dans sa réponse au cahier des charges :

- Le circuit de travail concernant la réalisation des notices
- Le contrôle qualité mis en œuvre
- Les modalités de fourniture des lots (anomalies et lots à vérifier)

6. VALIDATION DE LA CONVERSION RETROSPECTIVE

La validation de l'opération sera faite par l'équipe projet après les vérifications faites sur les notices conformément aux paragraphes 4.9 à 4.10 du présent cahier des charges.

6.1 Critères de rejet des notices

Un ensemble de notices pourra être rejeté pour l'un des motifs suivants :

- saisie non exhaustive,
- erreurs de saisie ou codage UNIMARC erroné,
- erreurs de saisie ou codage XML EAD erroné,
- non-respect de la DTD

Chaque ensemble de notices rejeté par l'équipe projet pour des erreurs imputables au prestataire devra être traité à nouveau par celui-ci à ses frais.

6.2 Critères d'acceptation des notices

Un ensemble de notices sera accepté pour les motifs suivants :

- exhaustivité de la saisie,
- qualité de la saisie et pertinence du codage,
- conformité aux normes visées par le présent cahier des charges.

6.3 Admission de la conversion rétrospective

Cette décision unique sera prononcée par l'équipe projet. La validation permettra sa facturation.

À la réception, il y aura transfert de propriété du produit, c'est-à-dire des données saisies par le prestataire, au Département de la Lozère, à la commune de Saint-Chély-D'apcher et à la ville de Moissac. Ils sont et demeureront titulaires des droits de propriété intellectuelle sur les notices qui les concernent.

7. ENGAGEMENTS DES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Les Archives départementales de la Lozère, la Médiathèque de Saint-Chély-D'apcher, et la Médiathèque de Moissac s'engagent à fournir au prestataire, tous les éléments d'information et les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation, à savoir :

- l'ensemble des informations nécessaires à la rédaction des spécifications techniques particulières,
- l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation de saisie :
 - résolution des problèmes rencontrés dans l'inventaire,
 - spécifications de conversion,
 - réponses aux questions d'ordre bibliothéconomique et technique liées aux outils bibliographiques,
 - le signalement des notices à ne pas saisir,
 - la fourniture des notices originales à convertir.
- l'ensemble des informations permettant le traitement des anomalies,
- les contrôles et la réception des ensembles de notices,
- le respect des délais de réponse définis par le présent cahier des charges.

8. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

8.1 Confidentialité

Le prestataire et ses collaborateurs sont strictement tenus à une clause de confidentialité pendant et après l'exécution du contrat.

8.2 Obligation de résultats

Les résultats à fournir devront être conformes aux exigences formulées dans le présent cahier des charges.

Les opérateurs de saisie devront connaître le français et le latin et maîtriser l'UNIMARC et l'encodage en XML EAD.

8.3 Respect des performances et du calendrier annoncé

Le prestataire doit s'engager sur un délai maximal pour la conversion rétrospective des notices. En l'absence de retard imputable à la bibliothèque et au groupe de suivi du projet (non-respect des délais

de réponse pour les questions relatives au traitement des anomalies et le contrôle de chaque ensemble de notices), ce délai devra être respecté.

8.4 Respect des normes

Les normes AFNOR et ISO (dernières versions) visées dans le présent cahier des charges devront être respectées par le prestataire.

8.5 Suivi de l'opération

Dès l'acceptation du contrat, le prestataire désignera un chef de projet qui établira un dialogue permanent avec le groupe de suivi du projet. Il apportera au groupe de suivi du projet ses conseils et son expertise, dans le plus grand respect des souhaits exprimés et des consignes données par celui-ci.

9. PROCEDURE

9.1 Calendrier

L'envoi du cahier des charges aux prestataires consultés et la publication sur le site internet www.occitanielivre.fr ont été effectués le lundi 15 avril 2019.

La date limite de remise des offres est le lundi 6 mai à 17h.

La sélection du prestataire sera annoncée le mardi 14 mai 2019.

9.2 Modalités de réponse

L'offre sera constituée notamment des éléments suivants :

- un mémoire technique et méthodologique : le candidat devra expliciter comment il mettra en œuvre les prestations décrites.
- les délais sur lesquels s'engage le candidat,
- une approche budgétaire de la prestation
- la composition des équipes
- les modalités de contact du chef de projet

Les candidats devront remettre leur offre à Occitanie Livre & Lecture sur support papier par courrier avec avis de réception, coursier, transporteur, ou à l'accueil de l'agence à Toulouse contre récépissé, à l'adresse suivante :

Occitanie Livre & Lecture
14, rue des Arts,
31000 TOULOUSE

Les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

Les candidats pourront transmettre une version électronique de leur offre par courriel à l'adresse suivante : elodie.mitaine@occitanie livre.fr

9.3 Sélection des offres

La sélection du prestataire se fera selon les critères ci-dessous qui donneront lieu à un classement :

- 1/ la qualité technique au regard des informations fournies dans le mémoire technique et méthodologique : 60%
- 2/ les délais d'exécution : 20%
- 3/ le prix de la prestation : 20 %

Annexe 1

I - DESCRIPTION DES FICHES DU CATALOGUE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LOZERE

FONDS ROUSSEL :

Nom du fonds
NOM AUTEUR (prénom).- titre. Mention d'édition.- ville d'édition, éditeur, date.- nombre de volumes, pagination
Format + cote

Le nom de l'auteur est présenté en lettres majuscules suivi du prénom ou initiales entre parenthèses.
Exemple : LEXIER (CH.)

Le format :

- « 8° » pour in-octavo
- « 4° » pour in-quarto

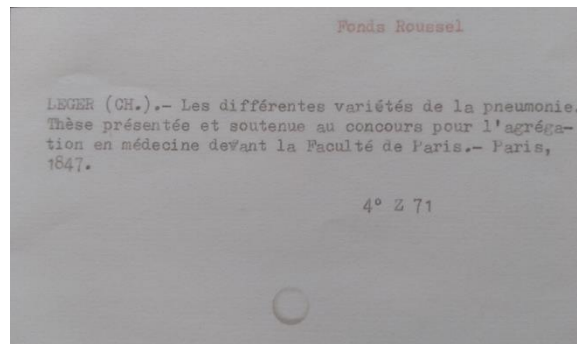
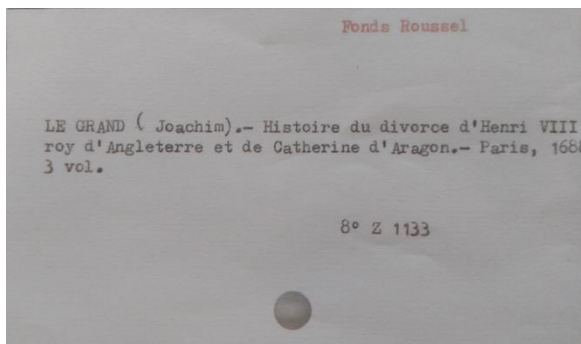
La cote est composée de la lettre « Z » suivie de chiffres arabes. Exemple : Z 88

La cote pourra être rayée, dans ce cas il s'agira d'une ancienne cote (qu'il faudra saisir). La nouvelle cote sera manuscrite.

Observations pour la conversion rétrospective :

- Il faudra reporter systématiquement en note de provenance «Roussel, Théophile (1816-1903)» ainsi que «legs de Théophile Roussel en 1882» et dans les données locales « fonds Roussel ».
- Une table de correspondance entre les zones Unimarc et les balises XML-EAD sera communiquée ultérieurement au prestataire.
- Quand un des éléments n'est pas indiqué dans la notice, il sera remplacé par [S.I.] ou [s.n.] ou [s.d.]

Exemple :



FONDS ANDRE :

NOM AUTEUR (prénom).- titre. Mention
d'édition.- ville d'édition, éditeur, date.-
nombre de volumes, pagination

[Nom du fonds + cote]

(Source de l'article ou du tiré à part)

La cote est composée de chiffres arabes

Observations pour la conversion rétrospective :

- Il faudra reporter systématiquement en note de provenance «André, Ferdinand (1829-1898)» ainsi que "don de Pierre André" et dans les données locales « fonds André ».
- Une table de correspondance entre les zones Unimarc et les balises XML-EAD sera communiquée ultérieurement au prestataire.
- Quand un des éléments n'est pas indiqué dans la notice, il sera remplacé par [S.l.] ou [s.n.] ou [s.d.]

Exemple :

BESSIERES (G.-L.).- Notice sur l'établissement de
Saint-Alban, hospice général et départemental des
femmes aliénées.- Mende, J.J.M. Ignon, 1840.- 8 p.

[Fonds ANDRE 274]

BICHOT.- Un légume nouveau. L'Ovidius, légume d'hiver.
Ses applications culinaires.- Paris, impr. Hardy et
Bernard, 1905.- 8 p.

[Fonds ANDRE 314]

DONIOL (Henry).- Des coutumes seigneuriales de la châ-
tellenie de Laroche en 1291.- Le Puy, Marchessou, s.d.-
34 p.

[Fonds ANDRE 255]

(Extr. des Annales de la Société académique du Puy,
t. XVIII, 1853)

DRUMONT (Edouard).- Le testament d'un antisémite.- Pa-
ris, E. Dentu, 1891.- 456 p.

[Fonds ANDRE 497]

FONDS BOURRILLON :

<p>NOM AUTEUR (prénom).- titre. Mention d'édition.- ville d'édition, éditeur, date.- nombre de volumes, pagination</p>	<p>Nom du fonds + cote</p>
--	----------------------------

La cote est composée de chiffres arabes

Observations pour la conversion rétrospective :

- Il faudra reporter dans les données locales « fonds Bourrillon ».
- Une table de correspondance entre les zones Unimarc et les balises XML-EAD sera communiquée ultérieurement au prestataire.
- Quand un des éléments n'est pas indiqué dans la notice, il sera remplacé par [S.l.] ou [s.n.] ou [s.d.]

Exemple :

<p>COMPAYRE (Gabriel)- L'instruction civique cours complet. 1881, Paris, 344 p.</p> <p style="text-align: center;">Fonds Bourrillon 62</p>	<p>Conseil National de la Résistance. Assemblée Nationale des Comités Départe- -mentaux de la Libération: 15-17 Décembre 1944. Paris. Résolutions, vœux adoptés par l'Assemblée Nationale. Paris, 46 p.</p> <p style="text-align: center;">Fonds Bourrillon 14</p>
<p>CROZE (F.de)- Les héros du Transvaal: l'a- -gonie d'un peuple. Limoges, sd, 239 p.</p> <p style="text-align: center;">Fonds Bourrillon 52</p>	<p>LAMOUREUX(A.)- De la production agricole dans le Massif Central et des possibili- -tés de l'organiser. Thèse pour le doctorat. Aurillac,1913 239 p.</p> <p style="text-align: center;">Fonds Bourrillon 35</p>

FONDS DE LA RESERVE :

Les notices sont structurées en 8 colonnes

Cote	Prénom + Nom auteur	Titre	Nombre de tomes	Editeur ou imprimeur	Ville d'édition ou d'impression	Date	Pagination
------	------------------------	-------	--------------------	-------------------------	---------------------------------------	------	------------

La cote est composée de 3 lettres suivies de chiffres arabes. Exemple : RES 48

Observations pour la conversion rétrospective :

- Une table de correspondance entre les zones Unimarc et les balises XML-EAD sera communiquée ultérieurement au prestataire.
- Quand un des éléments n'est pas indiqué dans la notice, il sera remplacé par [S.l.] ou [s.n.] ou [s.d.]

Exemple :

cote	Nom de l'auteur	Titre	Tome	Éditeur / Imprimeur	lieu d'édition et/ou d'impression	année	Nombre de pages
RES 43 Don T. Roussel	Pierre Bayle	Dictionnaire historique et critique	3 G-M	Compagnie des libraires	Amsterdam	1734	
RES 44 Don T. Roussel	Pierre Bayle	Dictionnaire historique et critique	4 N-S	Compagnie des libraires	Amsterdam	1734	
RES 45 Don T. Roussel	Pierre Bayle	Dictionnaire historique et critique	5 T-Z	Compagnie des libraires	Amsterdam	1734	
RES 46	Pierre de Marca Archevêque de Paris	Illustrissimi viri de concordia sacerdoti et imperii seu de libertatibus ecclesiae gallicanae	8		Paris	1704	
RES 47	Jean Cabassut	Juris canonici & théoria et praxis		Jacques Faulion		1738	584
RES 48	Henri Éstienne	Concordantiae graecolatinae Testamenti Novi		Pierre & Jacques Chouet	Genève	1624	1004
RES 49		Mémoire pour servir à l'histoire du Dauphiné sur les dauphins de la maison de la Tour du Pin		Imbert de Bats	Paris	1711	
RES 50	Gabriel Florent de Choiseul-Beaupré évêque de Mende	Missel de Mende			Paris	1766	
RES 51	Charles Vialart	Histoire du ministère d'Armand Jean du Plessis cardinal duc de Richelieu sous le règne de Louis le juste XIII du nom avec des réflexions politiques et diverses lettres contenant les négociations des affaires de Piemont et du Montferrat				1649	
RES 52	Denis de Sainte-Marthe	Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa (la Gaule chrétienne dans les provinces ecclésiastiques)	1	Jean-Baptiste Coignard	Paris	1715	

II - DESCRIPTION DES NOTICES DE L'INVENTAIRE DU FONDS ROUSSEL DE SAINT CHELY D'APCHER

Le fichier est composé de 7 onglets et les notices sont structurées sur 10 colonnes

Localisation topographique	Titre	Mention d'édition, tomaisn, nombre de volumes	Prénom + Nom de l'auteur	Mention de traduction	Date	Collection	Editeur, ville	Mots matière	Notes sur l'exemplaire et provenance
----------------------------	-------	---	--------------------------	-----------------------	------	------------	----------------	--------------	--------------------------------------

Le fonds n'est pas coté. Une cote devra être générée automatiquement pour chaque notice sur la base de : TR + chiffres arabes

Observations pour la conversion rétrospective :

- Il faudra reporter systématiquement en note de provenance «Roussel, Théophile (1816-1903)» et dans les données locales « fonds Roussel »
- Le fonds n'est pas coté. Une cote devra être générée automatiquement pour chaque notice sur la base de : TR + chiffres arabes
- Quand un des éléments n'est pas indiqué dans la notice, il sera remplacé par [S.l.] ou [s.n.] ou [s.d.]
- La localisation topographique sera à saisir en zone des données locales

Exemple :

1	Localisation	Titre	Volumes	Auteur	Traduction	Date de parution	Date	Collection	Editeur	Type	Remarque
2	Tère Bib vitine										
3	v1/1	1		Saint Marc de Girardin			1835		urne Paris	Belles Lettres	
4	v1/1	2		J.CH M.Boudin			1857		Germer-Baillière, Paris	Sciences et Arts (sciences naturelles)	
5	v1/1	3	Tome 2	F.A Longet			1850		Victor Masson, Paris	Sciences et Arts (medecine)	
6	v1/1 (ramadk)	4		M.E Cantareuil			1850		Auguste Henault, Toulouse	Droit	
7	v1/1	5		Rabaut Saint Etienne			1827		Servier, Paris	Histoire	
8	v1/1	6-7	Tome 1 et 2	Michelet			1831		Librairie Hachette	Histoire	
9	v1/1	8		C.A Mansoury et P. A. Salmon			1850		J.B Baillière et fils, Paris	Sciences et Arts (medecine)	
10	v1/1	9		André Chénier			1826		Guillaume, Paris	Belles Lettres	
11	v1/1	10, 11	Tome 1 et 2	Eugène Scribe			1834		Aimé André, Paris	Belles Lettres	
12	v1/1	12, 13	Tome 1 et 3	J.H Reveillé-Parise			1846		Germer-Baillière, Paris	Belles Lettres	
13	v1/1	14		Eugène de Rozière			1869		Durand et Pedone-Launel et Ernest Thoin	Droit	
14	v1/1	15		Jules Zeller			1872		Didier et Cie, Paris	Histoire	
15	v1/1	16		Jules Zeller			1873		Didier et Cie, Paris	Histoire	
16	v1/1	17, 18	Tome 1 et 2	Durand-Fardel et Le Bret			1860		Germer-Baillière, Paris	Sciences et Arts (medecine)	
17	v1/1	19	Bème édition	M.Danis			1777		Veuve d'Houvi	Sciences et Arts (medecine)	
18	v1/1	20		Isbrandt de Diemerbroeck			1666		Amsterdam	Sciences et Arts (medecine)	
19	v1/1	21-25	Tome 1 à 5		traduit du latin M.Laurent Heistier		1770		J.J Niel Aulgnon	Sciences et Arts (medecine)	
20	v1/1	22-23	Tome 1 et 2	Abbé Proyard			1784		Pierre Emyet-Ponthus, Lyon	Histoire	
21	v1/1	26-27	Tome 11 (Tere et Zeme partie)	M. Rollin			1776		Frères Estienne	Histoire	
22	v1/1	28	Tome 6	M.Fleury			1725		Ermer, Saugram et Martin, Paris	Histoire	
23	v1/1	29	Tome 1				1730		Guillaume Cavellier	Sciences et Arts (medecine)	
24	v1/1	30-34	Tome 1 à 5	Cardinal de Noailles			1741		Veuve Estienne, Paris	Religion	
25	v1/1	35-37	Tome 2,3 et 4	Cardinal de Noailles			1760		Veuve Estienne, Paris	Religion	
26	v1/1	38	Tome 3	Sue le jeune			1772		Vincent, Paris	Sciences et Arts (medecine)	

III - DESCRIPTION DES FICHES DU CATALOGUE DU FONDS ANCIEN DE MOISSAC

Code matière	Date
<p>Titre Nom Auteur introduit de la mention « par » ou "de" : Nom (Prénom) Ville, Editeur, répétition de la date Nombre de volume format</p>	Cote

La cote est composée de chiffres arabes :

- De 1 à 10 000 : les grands formats
- De 10 001 à 40 000 : les moyens formats
- Plus de 40 001 : les petits formats

Observations pour la conversion rétrospective :

- L'indexation matière sera à développer à partir du code et de la liste fournie pour les correspondances, en zone 610.
- Il faudra reporter systématiquement dans les données locales « fonds ancien »

Exemple :

<p>G-1X 1915 Notes sur le fonds Bénédictin de l'act. de Lagarde par Amalob Bx Gournouillon 1915. 1-8 44.838</p>	<p>G-1X 1910 Archives de Camy de Gagnon antérieures à 1790 Série A. fonds d'Amagnac par Meismole Montauban Rispondit 1910 6 in 8° 10 410</p>	<p>G-1X 1904 Archives de l'Ép. de Cantal-Séver E. titre de famille - antérieur à 1790 par Aubépin ch. Amillac gautet. 1904 2 in 8° 10 411</p>	<p>G. 1X 1911 Archives de l'Ép. de Cantal-Séver L. postérieurs à 1790 par Esquer-Gabriel. Amillac Lemme 1911 1-8- 10.412</p>
<p>G-1X 1921 Histoire du Languedoc par L. Gachon Paris Bonni 1921 1-8 43.585</p>	<p>G-1X 1926 Saint-Antonin, pages d'histoire par Latouche Robal Montauban Mesny 1926 1-12 44.003</p>	<p>G-1X 1919 La doctrine Cabade Emata Savie des œuvres 1842-1917 par le Dr Foissac Montauban France 1919 1-12 44.007</p>	<p>G-1X 1911 État économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime 1750-8 par Léon Dutilleul Paris Hachette 1911 1-8 44.056</p>

G. VIII 1912
Le Maroc d'aujourd'hui
par Aubin (Sag.)
Paris Colin
1 in 12
42-711

G. VIII. 1912
Du Maroc - par les loays
et par les villes - par
Mabry (Gutera)
Paris Grand
1 in 12
42718

G VIII 1912
Mue française au Maroc
par Zays (M^{re} Melhès)
Paris Hachette
1 in 12
42704

G VIII. 1913
Le Maroc
par Bernard (Augustin)
Paris Alcan
1 in 8°
42-712

G. VIII 1911
Les Marocs
par Ouyman (Capitaine)
Paris Hachette
1 in 12
42,628

G VIII 1911
Les pays et les peuples
par Rochus (Ouesime)
Paris Boug
1 in 4°
13

G VIII 1912
Calais, Roubaix et Artois
(S^{rs} S) par Antonin-Dumogel
Paris Beyen-Lerault
1 in 12
43.009

G VIII 1912
Conférence sur l'histoire de
Jellin -
Moutfeller
1 in 8°
10-242